

([^])

(N° 116.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MARS 1892.

GRANDE NATURALISATION.

Demande du sieur Jean-Louis HENN.

MESSIEURS,

Le sieur Henn, né à Neuwied (Prusse), le 12 novembre 1841, sollicite la grande naturalisation.

Il habite la Belgique depuis l'année 1863, et exerce, à Liège, la profession de fabricant de papiers peints.

Il est veuf ; il a trois enfants nés en Belgique.

Il a satisfait aux obligations du service militaire dans son pays natal, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité du pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que le sieur Henn remplit toutes les conditions requises pour obtenir la grande naturalisation.

Le Président-Rapporteur,

B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
